****

**Texte action**

**CAA du SNES-FSU Normandie.**

**17 juin 2022.**

**Élections législatives.**

Le premier tour a soulevé un grand espoir parmi les forces progressistes. L’union remporte ce premier tour, sous l’égide de la NUPES. Face aux atermoiements de la majorité présidentielle quant à savoir s’il fallait préférer l’extrême droite à d’autres partis, et pour lutter contre l’absence de politique de revalorisation de nos métiers et de nos salaires, la section académique du SNES-FSU appelle à ne pas donner une seule voix à l’extrême-droite, ni aux candidates et candidats souhaitant poursuivre la destruction des services publics entamée lors des quinquennats précédents.

**Réforme des retraites annoncée.**

Le SNES-FSU continuera à s’opposer à toute forme de projet visant à rallonger la durée de cotisation et à repousser l’âge de départ à la retraite. Nous réaffirmons notre attachement à l’âge légal de départ à la retraite à 60 ans à taux plein, à un système des retraites par répartition et au maintien du code des pensions civiles et dénonçons le caractère totalement mensonger du discours gouvernemental sur la raison invoquée rendant soit-disant nécessaire ladite réforme. La réforme annoncée n’a pas lieu d’être : elle ne servirait qu’à prendre de l’argent pour financer d’autres besoins sociaux. **La lutte contre cette réforme doit être construite le plus largement possible. Le SNES-FSU reste impliqué dans l’interpro nationale et prendra sa part dans la construction d’un mouvement social contre la réforme des retraites.**

**Revalorisation.**

L’inflation a passé la barre des 5% en rythme annuel pour la première fois depuis 37 ans. Avec l’augmentation automatique du SMIC du fait de cette dernière, ce sont à nouveau les premiers échelons des grilles salariales dans la Fonction Publique qui sont rattrapés voire dépassés par le salaire minimum. Dans ce contexte, l’indispensable dégel du point d’indice, annoncé une nouvelle fois pour cet été mais sans calendrier ni chiffre, ne suffira pas. Le rattrapage salarial, dont la crise du recrutement est révélatrice de son urgence, nécessite qu’à l’augmentation substantielle du point d’indice soit adjoint une revalorisation indiciaire de tous les échelons et une refonte des grilles.

Cette revalorisation ne doit en aucun cas servir de prétexte à imposer de nouvelles missions ou à défaire nos statuts comme le prévoit le nouveau « pacte enseignant » évoqué par E. Macron.

**Nouveau ministre.**

Le départ du ministre précédent et sa défaite piteuse aux élections législatives ne peuvent être qu’une bonne nouvelle pour la profession. L’arrivée d’un nouveau ministre ne doit surtout pas aveugler les salles des profs car il est entouré des affidés de Blanquer. Rien de bon ne doit être attendu de ce gouvernement, quel que soit le ministre en poste. Les récentes annonces faites à Marseille, ou par message vidéo, ne sont que le prolongement de la politique précédente. Le SNES-FSU doit se préparer à combattre ces réformes annoncées dès que possible.

**Carrière**

Depuis la loi de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, nous constatons une fois de plus que l’administration n’est pas à la hauteur des enjeux liés à la carrière des agents : erreurs sur la prise en compte de situations personnelles, absences d’informations en amont des collègues promouvables à un changement de grade, complexité croissante pour valider un dossier avec l’application Colibris. **Le SNES-FSU continuera à demander le retour des CAP**, seules garantes de l'efficacité du paritarisme ainsi que l’abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

**Lycée : la faillite du bac Blanquer est totale !**

La fin d’année scolaire en lycée est marquée par une désorganisation totale des enseignements à tous les niveaux en raison d’épreuves comptant pour le baccalauréat ayant eu lieu dès avril/mai, notamment celles d’Enseignement de spécialité, au mépris de toute considération pédagogique. Quant au supérieur et aux données renseignées dans Parcoursup, qui peut croire que les collègues chargé·es de cette sélection attendent les notes des EdS pour choisir leurs étudiant·e·s ?

**Tout cela n’a pas lieu d’être : le retour en juin du Baccalauréat est une nécessité absolue.**

Dans plusieurs disciplines (HLP, SES, anglais...), les enseignant·e·s ont vu leurs notes être modifiées, augmentées souvent de plusieurs points sans qu'elles et ils en soient informé·e·s, dépossédant correctrices et correcteurs de leur expertise. Ce mépris institutionnel a été dénoncé auprès de la rectrice et devra continuer à être combattu.

Ces nouveaux écueils n’ont malheureusement pas effacé ceux déjà dénoncés les années passées liés à l’ensemble des examens se déroulant en lycée, en particulier des collègues sont à nouveau trop sollicité·e·s dans certaines disciplines en Lettres par exemple.

Cette fin d’année met en évidence aussi le désastre engendré par le contrôle continu, pression des élèves et des familles exercée sur les enseignant·e·s, pervertissant l’acte d’évaluer en lui ôtant sa dimension formatrice et pédagogique.

La désorganisation atteint son apogée avec le retour “optionnel” des mathématiques dans le tronc commun de 1ère, alors que cette discipline mérite un autre traitement sur le plan de l’orientation des élèves.

**Entrée dans le métier.**

La section académique appelle les équipes dans les collèges et les lycées à soutenir les stagiaires, particulièrement lors de l’arrivée dans l’établissement. **Les S1 et les correspondant·e·s ont un rôle essentiel à jouer dans ce soutien, et la remontée d’informations à la section académique pour permettre le suivi de ces nouveaux agents.** À l’échelle académique, il s’agira également d’être d’autant plus présent dans les INSPE afin de rencontrer les étudiant·e·s des Masters MEEF et les Étudiant·e·s Contractuel·le·s alternant·e·s (ECA) et les AED et pré-pro en M2.

**Non-titulaires**

Nous veillerons, dans le cadre de l’harmonisation de la gestion des personnels des deux périmètres académiques à faire en sorte d’améliorer les conditions de travail, de rémunération (grilles académiques) et d’affectation des collègues. Nous nous efforcerons de limiter les effets de la toute récente réduction des compétences des CCP introduite par la mise à jour du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et notamment son article 1-2 relatif aux compétences des CCP.

**AESH**

**Le SNES-FSU avec les autres syndicats de la FSU œuvrera à fournir un travail et un suivi fédéral de cette catégorie** afin de rendre plus efficace la lutte contre les erreurs de gestion, les excès d’autorité qui s’exercent trop souvent à l’encontre des collègues et d’assurer un suivi syndical des collègues partagé et concerté.

**AED**

Dans le contexte de fin d’année et des non - renouvellements de contrats que subissent une partie des collègues AED, nous continuons d’informer et de renseigner au mieux nos collègues pour qui ces décisions sont toujours difficiles à surmonter. Pour la 2ème année consécutive, des postes d’AED sont supprimés dans de nombreux établissements de manière totalement opaque. En 2021, 12,7 ETP AED ont été supprimés dans l’académie. De nouveau, des EPLE voient leur dotation AED diminuer pour la rentrée 2022. **Le SNES-FSU soutient toutes les mobilisations en cours et futures des établissements concernés par ces suppressions.**

**Élections professionnelles.**

À 6 mois du scrutin, le SNES-FSU continue à être force d’entraînement pour la réussite de la campagne FSU. Depuis plusieurs mois déjà, il participe à l’organisation fédérale des listes et de la campagne. Les militant·e·s de terrain sont mobilisé·e·s pour rester au plus proche des collègues. Cette présence sera renforcée dès le mois de Septembre pour aboutir à une forte mobilisation des collègues, notamment les syndiqué·e·s et les sympathisant·e·s SNES et FSU, afin de faire de cette campagne des élections professionnelles une franche réussite pour la FSU. **Toutes les forces seront disponibles dans les établissements pour faire voter les collègues en ligne.**

**Bâti scolaire.**

Après la vague de chaleur “précoce” de ce mois et afin de répondre aux défis du réchauffement climatique, **la section académique interpelle les collectivités territoriales sur les projets d’adaptation du bâti scolaire et le rectorat** sur l’aménagement du calendrier scolaire (épreuves du DNB et baccalauréat seulement le matin).

**Rentrée 2022.**

La rentrée 2022 s’annonce à nouveau compliquée à bien des égards : pour les PsyEN titulaires insuffisamment nombreux (105 postes au concours 2022 alors que 1000 postes sont vacants au niveau national), difficulté à recruter des PsyEN non titulaires, des directeurs de CIO; pour les stagiaires à 18h ; pour les collègues sur plusieurs établissements ; pour l’ensemble des collègues face à la multiplicité des tâches demandées. La profession est épuisée et les conditions d’enseignement ne sont pas à la hauteur d’un service public digne de ce nom (nombreux postes vacants prévisibles). Le SNES-FSU doit engager une grande campagne pour l’annulation des suppressions de postes et un recrutement immédiat et massif afin d’améliorer les conditions d’exercices et d’apprentissage et éviter l’asphyxie du service public d’orientation.

La situation sanitaire reste fragile. Le SNES-FSU continuera d’interroger sur les mesures de prévention et de protection des personnels dans les instances.

Le nouveau gouvernement a clairement annoncé la poursuite de toutes ses contre-réformes et de l’éclatement de l’Education nationale, avec “l’école du futur” qui est l’archétype de la destruction de notre service public. **Le SNES-FSU doit continuer à combattre cette politique de privatisation de l’Education nationale et à porter ses revendications, notamment lors des opérations de “concertation” prévues par le ministère lors du premier trimestre de l’année scolaire 2022-23.**

Au-delà de ces moments d’expression politique dans les établissements, **le SNES-FSU doit dès maintenant préparer des actions ambitieuses, dans un cadre inter-fédéral si possible ou inter-professionnel, pouvant aller jusqu’à des mouvements de grève. Le rapport de force doit être renforcé le plus tôt possible** (HIS de rentrée, tournées d’établissements, réunions de bassin…).

*VOTE :*

*POUR : 32 unanimité des présent·e·s.*

*CONTRE : 0*

*ABS : 0*

*NPPV : 0*